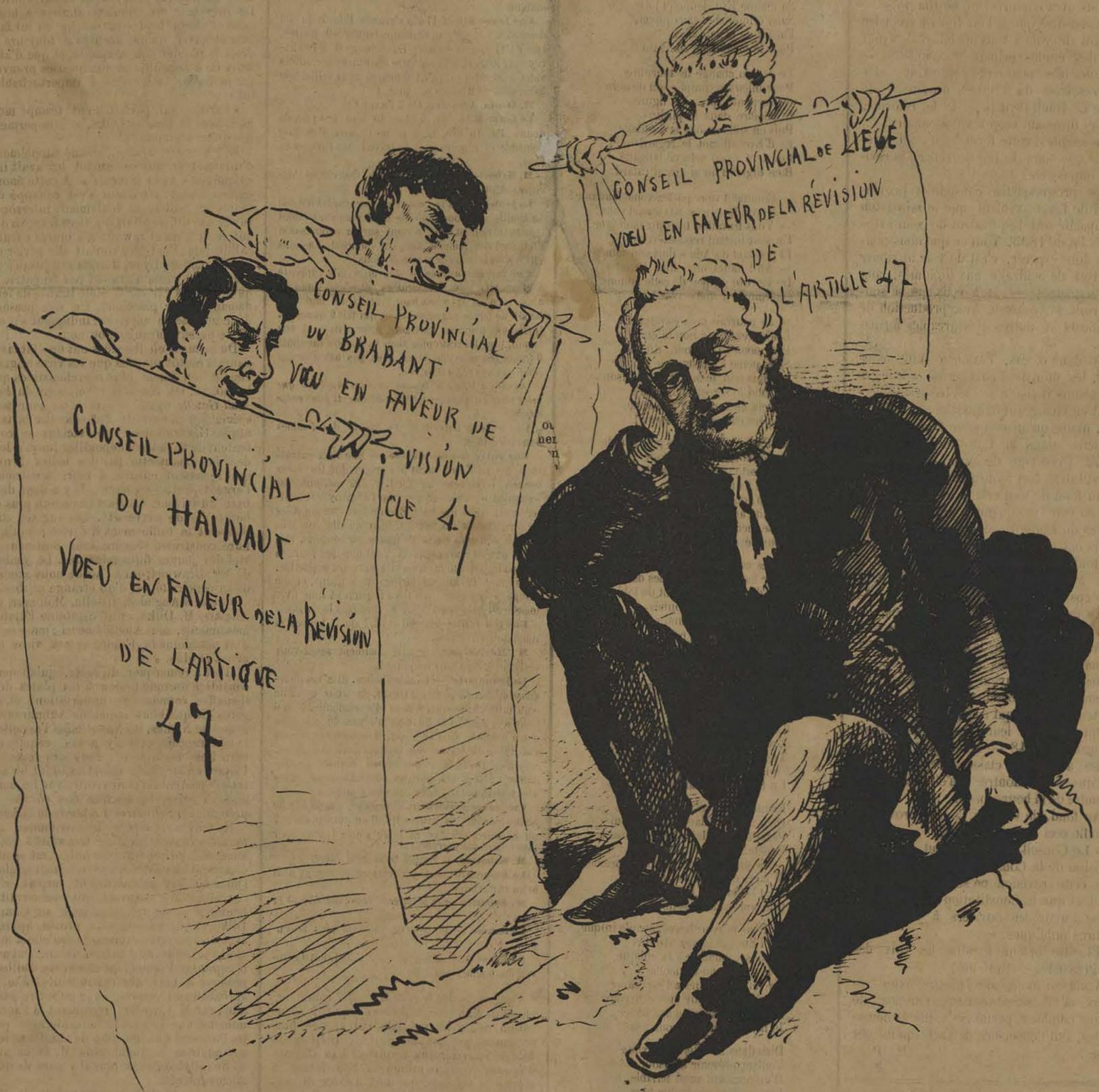


# FRONDEUR

10<sup>C</sup> mes = LE N<sup>o</sup>



Eh dire que le grand homme n'en veut pas !

ABONNEMENT :

Un an . . . . . fr. 5 00

Franco par la Poste

Bureaux

12 - Rue de l'Étève - 12

A LIÈGE

Rédacteur en chef : H. PECLERS

# LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ABONNEMENT :

Six mois . . . . . fr. 2 75

RECLAMES :

La ligne . . . . . » 1 00

Fait-divers . . . . . » 3 00

On traite à forfait.

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

## La Revision... selon les doctrinaires.

Le Conseil provincial de Liège a donc voté un vœu en faveur de la revision de l'article 47.

Mais quel vœu !

M. Mestreit lui-même aurait pu le voter sans se compromettre — et il est certain qu'il l'eût fait s'il n'avait pas reçu, à ce sujet, les ordres formels de l'oncle.

Jamais le doctrinarisme n'avait accouché d'une formule plus jésuitique.

Le Conseil provincial est partisan de la revision de l'article 47, mais à la condition que la Constitution détermine un minimum de capacité équivalent à celui exigé par la loi de 1883.

Vous avez compris : un *minimum*.

C'est-à-dire que si l'on voulait accorder le droit de vote à tous les citoyens ayant fait des études primaires complètes — formule bien peu large cependant — les progressistes du Conseil provincial de Liège ne voudraient plus de la réforme, celle-ci devenant trop révolutionnaire !

Au surplus, cette formule n'a été présentée que dans le but de rendre la revision impossible.

Les progressistes conseillers provinciaux de Liège veulent que le *minimum* de capacité soit l'équivalent de celui exigé par la loi de 1883. Tout ce que nous pouvons donc espérer, c'est de voir attribuer le droit de suffrage aux diplômés, aux fonctionnaires — et à ceux qui se soumettront à l'examen, avec production de certificats et autres désagréables formalités.

Et, dans ce cas, l'examen étant maintenu, les ministres changeront à leur gré — et sans revision — les bases de l'électorat en changeant le questionnaire.

A moins qu'on ne fourre tout le questionnaire dans la Constitution, ce qui aurait l'avantage de nous donner une Constitution fort amusante.

Au fond de tout cela il n'est pas difficile de voir ce qu'ont voulu les doctrinaires du Conseil provincial.

Ils ont cherché simplement à faire écartier toute formule susceptible de contribuer à l'entrée de la classe ouvrière dans le corps électoral.

Au moment où une agitation populaire très intense démontre que les esprits sont en fermentation dans la classe ouvrière ; au moment où des concessions importantes seules peuvent empêcher un soulèvement, les doctrinaires — avec cette hauteur de vues qui a déjà valu une chute retentissante à leurs corréligionnaires français de 1848 — ne songent qu'à une chose : accabler la classe ouvrière de leurs dédains et lui montrer qu'elle n'a rien à attendre de la bourgeoisie.

Au fond, le vœu du Conseil provincial signifie ceci :

« Le Conseil provincial veut bien de la revision de la Constitution, à la condition que cette revision ne soit pas démocratique et que la Constitution nouvelle continue à tenir les ouvriers à l'écart des affaires publiques. »

Et cette formule a rallié les voix des progressistes — sauf un !

Voilà au moins des progressistes sérieux et il serait curieux vraiment de savoir combien, parmi ces vaillants démocrates, ont conscience de l'acte qu'ils ont posé !

H. P.

## Le Paradis perdu.

On nous raconte dans la Bible  
De nos premiers parents jadis  
L'existence douce et paisible  
Au milieu du beau paradis.  
Là sans porte, verrou ni grille  
Et préservés de tous les maux  
Ils ne formaient qu'une famille  
Avec les divers animaux.

Ce riant séjour de bien-être  
Était un vrai pré Catelan  
Sans l'ombre d'un garde champêtre  
Et sans le moindre surveillant.  
Adam, l'unique locataire,  
Gratis, habitait ce beau lieu  
Dont le riche propriétaire  
N'était rien moins que le bon Dieu.

Le bonheur de l'heureux ménage  
Contrariait fort le démon  
Qui ne pouvait dormir de rage  
Et de regret d'être garçon.  
Sa tête infernale ramène  
Et trouve un coupable moyen  
De perdre dès son origine  
Tout l'avenir du genre humain.

Un jour donc qu'à son ordinaire  
Adam sous l'ombre d'un pommier,  
Très fatigué de ne rien faire  
Dormait un somme après dîner,  
Sa femme Eve, jeune et jolie,  
Sans crinolines et sans jupon,  
Faisait de la tapisserie  
Pour le meuble de son salon.

Le démon change de tournure  
Pour mieux accomplir son dessein  
Du serpent il prend la figure  
Et pénètre dans le jardin  
Puis en sifflant sous le feuillage  
Et d'Eve attirant le regard  
Lui tient à peu près ce langage  
Bien digne d'un si grand cafard.

— Comment vous portez-vous, Madame ?  
— Merci, Monsieur, pas mal, et vous ?  
— Vous travaillez trop sur mon âme !  
Un seul instant reposez-vous.  
Et pendant qu'Adam dort son somme :  
— Ah ! faites-moi donc l'amitié  
De mordre un peu de cette pomme  
Qui mûrit à votre côté !

— Je pourrais sans être rebelle  
L'admirer, mais non la cueillir  
Dieu nous l'a défendu, dit-elle,  
Sous peine à l'instant de mourir.  
— Mais non, le bon Dieu déraisonne,  
Répond le serpent fallacieux,  
Et cela ne surprend personne  
Le père éternel est si vieux !

La femme fut toujours gourmande  
La première l'était surtout,  
Elle porte une dent friande  
Sur le fruit excellent au goût.  
Adam, qu'aussitôt elle appelle  
L'invite au lieu de la blâmer,  
Et se met d'accord avec elle...  
Pour dévaliser le pommier.

Après ce crime impardonnable  
Pour lequel nous sommes damnés  
Nos deux époux sortant de table  
Se regardent fort étonnés.  
Eve rougit comme une pomme  
En voyant qu'elle est sans jupon  
Adam s'aperçoit qu'il est homme  
Et qu'il n'a pas de pantalon.

La Providence lui désigne  
De quoi se faire un vêtement  
Une simple feuille de vigne  
Lui donne un aspect plus décent.  
Eve pour voiler la nature  
Tressant des feuilles de figuier  
Se fait à l'instant sans couture  
Un très élégant tablier.

Bientôt de sa voix imposante  
Dieu mande Adam auprès de lui  
Pas d'Adam. Mais la voix tonnante  
Répète : Adam vient donc ici !  
— Seigneur, à votre ordre suprême,  
Si nous ne sommes pas venus,  
C'est l'effet de la bonté extrême  
Que nous cause nos deux corps nus.

— Pour m'avoir bravé, couple inique,  
Dit l'Éternel, soyez maudits  
Je vous condamne à la colique.  
A la grippe, au torticolis.  
En vain vous auriez l'espérance  
De fléchir un jour mon courroux  
N'implorez pas mon assistance  
Je n'y serai jamais pour vous !

Dieu dans sa colère inflexible  
Voulant prévenir le retour  
D'un accident aussi terrible  
Ferma l'Éden à double tour.  
Et mit un ange en factionnaire  
Avec l'écriture que voici :  
Par ordre du propriétaire  
Le public n'entre pas ici.

ANONYME.

Nous rappelons que le prix d'abonnement est réduit à 5 francs pour un an et 2 frs. 75 pour six mois.

## Condamnations féroces.

Le jury de Mons s'est montré féroce pour les malheureux égarés compromis dans les troubles de mars.

Les condamnations prononcées contre ces pauvres diables varient de cinq ans de prison aux travaux forcés à perpétuité.

En regard de ces condamnations prononcées contre des malheureux, que l'absence d'éducation a nécessairement rendus brutaux et que la misère a exaspérés, nous nous bornons à reproduire un extrait du compte-rendu d'une séance de la commission d'enquête à Dour. Elle montrera que, des ouvriers qui ont commis des excès ou des gouvernants qui ont méconnu tous leurs devoirs, sont les plus coupables.

M. Sabatier remarque la présence de femmes à côté des délégués ; il les invite à formuler leurs réclamations.

Une jeune fille de 17 ans s'avance. Elle dit qu'elle descend à 5 heures et remonte tantôt à 9 heures, tantôt à 11 heures du soir. Elle charge 60 à 70 charriots par jour. Elle va en outre chercher ses charriots vides à 30, 60 et jusqu'à 100 mètres de la taille. Son salaire est de 2 francs par jour.

M. Denis. Avez-vous été à l'école ?

La jeune fille. Oui, à l'âge de huit ans jusqu'à dix. J'ai su lire, mais je ne le sais plus. Elle demande la suppression du travail des femmes au d.

M. Sabatier. Mais sauriez-vous trouver de l'occupation ailleurs ?

La jeune fille. J'irai « servir », comme les autres. La famille est composée de neuf personnes, dont quatre travaillent. Elle revient sur la suppression du travail des femmes. Cela est immoral. Les plus jolies sont favorisées par les porions.

Une femme mariée. — Mon mari m'a rapporté 13 francs la semaine dernière, et c'est toujours ainsi. Ce n'est pas assez pour vivre. Il lui faut déjà 30 kil. de farine par semaine, ce qui fait 9 francs 60. Quand elle a acheté les fagots, pour cuire, et son levain, il ne lui reste plus rien. La maison lui coûte 9 francs par mois. Le jardin n'est pas assez grand pour cultiver ses « pelotes ».

(La déposition du témoin suivant apprend que cette femme a dû emprunter des vêtements pour venir déposer.)

Elle réclame l'abolition du travail des femmes dans les mines.

Une autre femme mariée. — Elle a six enfants et a été jolie. « Il n'est pas propre que les blancs bonnets travaillent au fond. » Les porions les « ennuient » ; ainsi, un jour, on l'a envoyée travailler seule dans une voie. Elle déclare que ses filles ne travailleront pas au fond, bien qu'elle soit très pauvre. Son mari gagne 13 francs par semaine. Elle a un garçon qui gagne 80 centimes par jour. Sa maison lui appartient, mais elle doit faire des dettes. Il lui faut 40 kil. de farine par semaine, et elle mange de la viande : une livre le jeudi et une livre le samedi. (La viande coûte 90 centimes la livre.)

Une jeune fille descend à 4 1/2 ou 5 heures et remonte à 11 heures.

M. Morisseaux. — Mais comment savez-vous résister ? Est-ce tous les jours ?

La jeune fille. — Tous les jours. Elle est chargée et gagne 1 fr. 80 à 2 francs. Sa sœur travaille à un autre charbonnage, mais elle remonte à 3 ou 6 heures et gagne 1 fr. 50. Elle n'a pas de café dans son « bidon », mais de l'eau. Elle demande aussi l'abolition du travail des femmes dans les mines. « Ce n'est pas la place des blancs bonnets de travailler à fosses. Les porions sont audacieux, et les vieux ne valent pas mieux que les jeunes. »

Une autre jeune fille, chargée, gagne 1 fr. 80 en descendant à 4 heures 1/2 et en remontant à 7 ou 8 heures du soir. La mère gagne 1 franc par jour à faire des journées.

M. Sabatier. — Mangez-vous de la viande ?

La jeune fille. — Il y a trois mois que je n'en ai vu sur la table.

M. Sabatier (à la première femme mariée). — Et vous ?

La femme. — Je ne m'en rappelle plus la couleur.

La jeune fille demande aussi l'abolition du travail des femmes au fond.

Comme le dit la Nation, voilà comment, en plein XIX<sup>e</sup> siècle, à une époque où l'éducation de la femme fait l'objet des plus sérieuses préoccupations, on prépare la fille de l'ouvrier aux devoirs et à la dignité d'épouse. Voilà le milieu où l'on forme la femme de ménage, qui doit, à force de moralité, élever convenablement une famille, dont les ressources si restreintes exigent un grand esprit d'ordre et d'économie. C'est dans cette fange, sans doute, qu'on espère voir les qualités morales qui feront de l'enfant, l'ouvrier honnête dont a besoin la société pour voir sa tranquillité assurée.

Et quand on a laissé croître l'ouvrier dans une pareille misère, quand on n'a pas tenté de l'instruire, on ose le punir avec la dernière férocité des actes coupables qu'il

pose. Comme si ceux qui ont laissé se perpétuer un pareil état de choses n'étaient pas les plus grands — et même les seuls coupables.

Pour paraître prochainement :

L'ANARCHISTE — son origine — son but — ses signes distinctifs — par M. Mignon, commissaire en chef de la ville de Liège.

## Chronique fantaisiste.

Ordinairement, à moins qu'elle n'ait été prise sous les couvertures, une femme adultère jure sur la tête de ses plus proches parents qu'elle est l'innocence même. Madame Crawford, contrairement à toutes lois de la psychologie, insiste avec la dernière obstination pour établir sa culpabilité. Le président du tribunal anglais a beau essayer de lui tendre la perche en lui faisant observer qu'une accusée a toujours le droit de plaider non coupable, et que d'ailleurs on a recueilli de nombreuses preuves en sa faveur ; elle répond imperturbablement :

« Pardon, j'ai parfaitement trompé mon mari avec M. Charles Dilke, et je ne permets pas qu'on en doute. »

Elle a même ajouté, comme supplément d'information, que son amant lui avait inculqué les « vices français ». A cette énonciation, un cri d'horreur s'est échappé de toutes les poitrines. Seulement, interrogée sur ce qui différencie les vices français des autres, la femme Crawford n'a fourni aucune explication. Peut-être voulait-elle parler de la diligence de Lyon. J'avais cru jusqu'à ce jour que les vices n'avaient pas de patrie et qu'avant de s'y livrer il était inutile de leur demander leur passeport. Un vice possède donc un acte de naissance indiquant s'il est né de parents étrangers ou non.

Du moment où les vices ont un état civil, j'aurais plutôt supposé que les vices anglais étaient infiniment plus répréhensibles que les nôtres, les récentes révélations du *Pall Mall Gazette* ayant éclairé d'un jour tout spécial les mœurs de l'aristocratie britannique. Généralement, nos vices se contentent de se laisser déposer jusqu'à leur dernière chaussette par des belles de nuit qui repassent ensuite à leurs souteneurs l'argent qu'elles reçoivent. Il y a donc de la part du viveur français beaucoup plus de bêtise que de perversité. Les anglais, eux, poussent le raffinement du vice jusqu'à se faire construire des maisons destinées au viol des jeunes filles mineures. La pudeur de M<sup>me</sup> Crawford, qui a l'air de nous accuser de sa perversité, est d'un étrange calibre.

« Je suis Anglaise, dit-elle. Mon mari est anglais, M. Dilke, et le capitaine Forster, mes amants, sont anglais aussi ; mais ce ne sont pas moins la France et ses vices qui m'ont perdue. »

Il est à remarquer, du reste, qu'un pays considère presque toujours les plaies dont il souffre comme des importations étrangères. Ce que nous appelons vulgairement le mal de Naples, les Napolitains l'appellent le mal français, et il n'y a pas jusqu'à ces surprises renfermées dans des œufs de Pâques en forme de noisettes, dont les noisetiers passent ici pour croître sur les bords de la Tamise, tandis que nos voisins les prétendent originaires des bords de la Seine.

En tout cas, l'espèce de satisfaction que paraît éprouver madame Crawford à étaler ainsi ses nudités devant le public, me semble appartenir à un vice essentiellement anglais. Qui a dû être agréablement surpris, c'est l'excellent M. Crawford, qui poursuivait sa femme pour ses relations avec sir Charles Dilke, et qui, au cours du procès, apprend avec une surprise croissante qu'elle a marché avec beaucoup d'autres, notamment avec le capitaine Forster, qu'elle avoue d'ailleurs préférer à tous ses concurrents. J'ai dit agréablement surpris, et je ne retire pas le mot ; car M. Crawford réclame à l'ancien ministre une indemnité considérable pour les blessures que ce coup de canif a faites à son honneur conjugal, plus M. Dilke aura eu de collaborateurs, plus il y aura de dommages-intérêts.

Pour les Anglais, le temps c'est de l'argent et l'adultère c'est de l'argent aussi. Avec la condamnation de sir Charles Dilke, l'ingénieur Crawford sera en mesure de s'acheter une maison de campagne. Que sa femme ait seulement une trentaine d'amants dans les mêmes conditions, et avant deux ans il sera le plus riche seigneur de sa contrée. Là même éclate à tous les yeux la supériorité pratique de l'Angleterre sur la France. De ce côté de la Manche, un mari

poursuit sa femme et le complice de celle-ci pour les avoir trouvés tous deux nus cum nudis, ainsi que la loi l'exige. Il a à sa charge tous les frais de l'instance, et si les coupables sont condamnés à cinq cents francs d'amende, c'est encore lui qui en paie au moins la moitié. Il est, en outre, consciencieusement blagué dans les journaux, où on déclare à l'unanimité qu'il a réellement une « tête à ça ».

Si bien que, pendant que le Français s'évertue à trouver une femme fidèle, honnête et gardienne de son foyer, l'Anglais a tout intérêt à tâcher d'en attraper une qui lui procure des rentes par son inconduite. C'est ce qu'on pourrait appeler : partir à la conquête de la « Poison » d'or.

Je laisse de côté l'hypothèse d'une rencontre, dans laquelle, pour comble de veine, le Français se voit arracher la vie par celui qui lui a déjà pris son épouse.

GRIMSEL.

Nous recevons d'un de nos lecteurs, au sujet du duel qui a eu lieu avant-hier, une longue lettre que nous ne croyons pas devoir insérer.

La cause du duel étant sérieuse — et ne résidant pas dans une querelle de cabaret, comme se l'imaginent — nous ne savons pourquoi — notre correspondant, la plupart des considérations émises par celui-ci tombe à faux. Dans ces conditions, nous croyons devoir nous abstenir d'aviver, par des commentaires dont la nécessité ne nous paraît pas démontrée, la légitime douleur de ceux qui, directement ou indirectement, sont frappés par ce triste événement.

## PUBLICITE

Nous croyons devoir rappeler que toutes les communications relatives aux réclames et annonces que l'on désire faire insérer dans le *Prondeur*, doivent être adressées à l'administration du journal, rue de l'Étuve, 12.

Nous croyons devoir faire remarquer en même temps aux négociants, restaurateurs et en général, à toutes les personnes qui usent de la publicité des journaux, que le *Prondeur* — répandu dans tout le pays et en tous cas le plus lu des journaux de Liège — reste, en sa qualité de journal hebdomadaire illustré, en circulation pendant toute une semaine et qu'il est même souvent conservé en collections. On peut donc affirmer que l'annonce dans un seul numéro du *Prondeur* équivaut à l'insertion d'une annonce dans un journal quotidien pendant toute une semaine.

Le tarif des annonces est publié en tête du journal, mais lorsqu'il s'agit de plusieurs insertions de notables réductions peuvent être faites.

Le texte d'une annonce doit être adressé le jeudi soir au plus tard à l'administration, pour être insérée dans le numéro paraissant la même semaine.

## Question sociale

Nous croyons devoir reproduire la lettre suivante, laquelle émane d'un des grands fabricants d'armes de Liège. L'idée qu'elle préconise ne peut certes être considérée comme une solution de la question sociale, mais, au moins, réalisée avec intelligence, elle constituerait déjà un remède temporaire efficace.

Voici cette lettre :

A MM. les membres du Syndicat du Banc d'Épreuves, à Liège.

Messieurs,

Les événements qui viennent de se dérouler subitement presque sous nos yeux sont une preuve évidente que la crise que nous traversons depuis longtemps, vient d'entrer dans une phase nouvelle que le gouvernement et les industriels surtout ne doivent pas regarder avec indifférence.

Le gouvernement se dispose à agir ; déjà, il a réuni une grande Commission chargée de rechercher et d'étudier les moyens qui pourraient améliorer la position des travailleurs ; mais, à mon avis, cette Commission n'atteindra le but si louable qu'elle poursuit qu'à la condition d'y être puissamment aidée par les chefs d'industrie.

En effet, qui mieux que ces derniers est à même de connaître la position et les besoins de l'ouvrier et d'indiquer les moyens les plus pratiques pour lui venir en aide ?

C'est pour cette raison que les fabricants d'armes devraient se préoccuper de la situation si précaire du plus grand nombre des armuriers et provoquer les mesures qui pourraient leur rendre l'existence moins pénible.

Les salaires ont tellement diminué dans ces derniers temps qu'ils peuvent à peine suffire à la subsistance de la classe laborieuse. Dans ces conditions, pas d'économie possible, et si un accident, une maladie abat le soutien de la famille, celle-ci se trouve bientôt dans la plus affreuse misère.

C'est contre cette triste éventualité que je voudrais garantir l'ouvrier honnête et travailleur, en attendant que l'on puisse faire mieux pour améliorer le sort de tous.

Eh bien ! si les fabricants d'armes y consentent, ils peuvent, sans léser en rien leurs intérêts, avec de la bonne volonté seulement, apporter un énorme soulagement aux vrais nécessiteux de la classe si nombreuse et si digne d'intérêt des ouvriers armuriers.

Pour arriver à ce résultat, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de créer une Caisse qui servirait uniquement à venir en aide aux honnêtes travailleurs subitement tombés dans le malheur par suite d'accident ou de maladie, et leur donnerait la consolation de voir leur famille secourue jusqu'à leur rétablissement.

Comment, me direz-vous peut-être, trouverez-vous les ressources nécessaires pour faire face aux nombreuses demandes de secours qui ne manqueraient pas de se produire ?

Sans vouloir douter des sentiments de charité qui ont toujours animé nos fabricants d'armes, je ne ferai pas cette fois appel à leur générosité ; je compte, et c'est là un des côtés avantageux de mon projet, obtenir des fonds suffisants par une espèce

d'impôt indirect frappé sur les consommateurs de nos produits. Cette idée, qui pourrait paraître tout d'abord paradoxale, est pourtant bien simple et facile à réaliser ; je vais en quelques mots vous le démontrer :

L'armurerie liégeoise n'ayant pas de concurrence à craindre de l'étranger au point de vue du bon marché, pour la plus grande partie de ses armes, les prix de celles-ci pourraient être facilement augmentés de quelques centimes sans que la production ou la vente puisse en être ni diminuée ni ralentie.

En effet, Messieurs, vendrait-on, par exemple, un revolver, un maquillon, un fusil de chasse de moins parce qu'ils coûteraient dix centimes de plus ? Bien certainement non, et il en serait de même de toutes les autres armes, à peu d'exceptions près.

Mais comme il faudrait que cette augmentation de prix fût générale et qu'aucun fabricant d'armes ne pût s'y soustraire, on majorerait le taux des épreuves de toutes les armes, sauf les catégories à désigner, et le produit de cette majoration serait intégralement versé dans la caisse dont je demande la création.

On se fera aisément une idée des ressources importantes dont on disposerait par le moyen que je préconise en prenant une majoration de dix centimes sur le chiffre des armes éprouvées l'année dernière, soit 840,083 armes.

En déduisant les non-valeurs, on aurait obtenu une somme très respectable de 80,000 frs. environ. Ce chiffre, qui a déjà son éloquence, pourrait cependant être encore considérablement augmenté dans les années prospères.

Je vous prie donc, Messieurs, de bien vouloir examiner la proposition que j'ai l'honneur de vous soumettre de créer une Caisse de secours fonctionnant par le Banc d'Épreuves. Si, comme je l'espère, vous approuvez les avantages et les bons résultats que produirait mon idée, je vous demanderai d'y donner la suite que vous jugerez la plus favorable à sa réussite.

C'est dans cette attente que je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Nous ferons remarquer que les ouvriers, depuis longtemps, se plaignent de voir les patrons se faire la concurrence en diminuant les salaires.

Les ouvriers carriers du Condroz ne disent-ils pas que c'est grâce à la concurrence effrénée des patrons que les salaires des tailleurs de pierre ont été réduits de façon à rendre la vie impossible aux ouvriers ? La création des boutiques n'est, d'ailleurs, que le résultat de cette bataille de réduction que les patrons se livrent sur le dos des ouvriers. Quand les salaires ont été réduits à leur plus simple expression, certains patrons ont eu l'idée de ne plus payer leurs ouvriers en argent ; ils leur ont donné, en paiement du travail fourni des objets de consommations cotés au-dessus de leur valeur réelle — et les autres patrons ont été forcés, sous peine d'être écrasés, de suivre l'exemple.

Dans l'armurerie, la dégringolade des salaires provient également de la même cause : la concurrence sans frein.

A l'époque même où les armuriers étaient largement payés, les armes de Liège n'avaient pas à craindre la concurrence étrangère au point de vue de la production à bon marché. Sous ce rapport, Liège était alors et est encore invincible. Seulement, chaque fois qu'il y avait une commande importante à enlever, certains fabricants, pour l'emporter sur leurs concurrents — non de l'étranger, mais de Liège — proposaient d'énormes réductions de prix. Naturellement, ces réductions portaient non sur les bénéfices du fabricant, mais sur les salaires des ouvriers. Ceux-ci, n'étant pas organisés, se sont laissés faire et, petit à petit, les salaires sont tombés au taux actuel sans profit pour personne — sauf pour les spéculateurs étrangers qui achètent les armes de Liège pour les revendre aux prix de jadis.

On commence enfin à comprendre ce que ce système a d'absurde. Tant mieux. En tous cas, félicitons ce fabricant d'armes qui, au lieu de faire entendre des récriminations, a eu le mérite d'émettre une bonne idée.

Si le goudron, sous toutes ses formes, si les pâtes et sirops de toute espèce ne vous ont pas guéri de votre rhume, catarrhe, bronchite ou difficulté de la respiration, les pilules du Dr Maurice, de Paris, non-seulement vous soulageront, mais vous guériront en peu de temps. On les trouve à la pharmacie de la Croix-Rouge, de L. Bergers, Pont-d'Heule, qui les expédie par tout franc contre 15 timbres de 10 centimes.

## A coups de fronde.

Le procès Crawford-Dilke a été fécond en incidents comiques.

Celui-ci, notamment. Le président du tribunal s'adresse à sir Charles Dilke accusé d'avoir couché avec M<sup>me</sup> Crawford.

— Comment un homme se trouvant à la tête des affaires de l'Etat n'avait-il pas honte de se livrer à des actes aussi impudiques ! interroge-t-il d'un ton sévère.

Dame ! mon président, sir Charles Dilke étant garçon à cette époque — et bien portant — la tête des affaires de l'Etat n'était peut-être pas suffisante pour lui tenir lieu de toute jouissance. On a beau être ministre, on n'en est pas moins homme et il est certain qu'il est des moments où un homme d'Etat jeune encore préfère la vue d'une jolie femme peu vêtue à celle de tout le corps diplomatique réuni.

Les comptes rendus du même procès disent que M. Crawford, le mari trompé, a été vivement acclamé à la sortie de l'audience.

Cela, par exemple, paraît drôle. Car enfin, il n'est pas si difficile d'être cocu ; il n'y a pas tant de mérite à l'être et en Belgique, où l'on a cependant la décoration facile, on n'a jamais décoré personne pour cela.

Il est vrai que si on le faisait, nos rues seraient parfois sillonnées par des centaines de grands cordons !

La douce madame Crawford la débitait tant de sornettes au cours de ce procès que l'on ne l'appelle plus aujourd'hui que madame Craque-fort !

Petit extrait du compte-rendu des séances du Conseil provincial :

M. Robert. — J'ai demandé la parole pour fournir quelques explications. Je suis étonné de la discussion qui surgit devant vous et qui pourrait faire douter de l'intelligence de certains membres de cette assemblée.

M. le Président. — Je vous en prie, n'employez pas de pareilles expressions !

M. Robert. — J'allais les justifier.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. Robert. — J'ai fini.

M. Robert n'a, en effet, pas besoin de justifier ses paroles. Sa présence seule, au Conseil provincial, les justifie et il suffit que l'on se souvienne que M. Robert passe pour un des forts du Conseil pour que l'on ait une haute idée de l'intelligence des autres.

Le grave des médecins a produit un effet inattendu. Les malades commencent à guérir dans les chemins de fer. CLAPETTE.

## Concerts.

### Courses à Sclessin.

On sait que c'est demain à 3 heures qu'aura lieu les courses à l'hippodrome de Sclessin.

Il y aura quatre courses de chevaux :

1<sup>o</sup> Prix de Sclessin, 1,500 mètres (8 chevaux engagés).

2<sup>o</sup> Prix de poney ne dépassant pas 1<sup>m</sup>44.

3<sup>o</sup> Prix des amateurs (Weiter handicap, gentlemen et jockey), 2,000 mètres, 500 fr. pour tous chevaux de 3 ans et plus (5 chevaux engagés).

4<sup>o</sup> Prix de l'avenir (haies handicap), 1,500 mètres pour tous chevaux (10 chevaux engagés).

Les trois courses pédestres qui auront lieu ensuite ont réuni 40 inscriptions. Ce nouveau genre de sport excitera certainement la curiosité des spectateurs, plusieurs membres de diverses sociétés de gymnastique s'étant fait inscrire.

Pendant toute la durée des courses, grand concert par l'harmonie de Grivegnée, sous la direction de M. H. Georis.

Prix des places : Prétons, 50 centimes ; tribune, 1 fr. ; pesage, 2 fr. ; voiture à 1 cheval, 5 fr. ; voiture à 2 chevaux, 10 fr.

Rappelons que c'est demain que Léona Date fera au Jardin d'acclimatation l'ascension qu'elle n'a pu faire dimanche à cause du mauvais temps.

Entrée : Un franc.

## Villégiature. -- Hautes Rivières.

(Ardennes françaises)

### Hôtel St-Hubert

Très bonne maison, possédant une voiture. Diners à toute heure. Vins excellents et de toutes qualités. Pension 4 francs par jour, contrée très pittoresque au nord de la Semois.

### Houffalize

LOCALITÉ SALUBRE & PITTORESQUE

### Hôtel des Postes

Tenu par M. Philippe-Hallet. On y trouve tout le confort désirable. — Chasse et pêche à la disposition des clients. — Voitures pour excursions. — On y traite à forfait.

## Villégiature. --- Hôtel de l'Ourthe à Durbuy.

Belle situation au bord de la rivière. Promenades pittoresques. Pension, 3 fr. 50 par jour.

Monsieur PAPPY, hôtelier, place du Théâtre, à Liège, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1<sup>er</sup> juillet son établissement est transféré rue Haute-Sauvinière, 2, et prendra le nom d'**Hôtel des Deux Fontaines**. On y trouvera tout le confortable désirable. Restaurant à prix fixe et à la carte. Table d'hôte à 1 heure. Téléphone, sonnerie électrique. Chambres pour voyageurs et familles.

### SPECIALITE :

**MALADIES DE LA PEAU et Maladies syphilitiques**  
**Docteur DU VIVIER**  
Liège, 12, rue d'Archis, 12, Liège  
CONSULTATIONS de MIDI à 2 Heures

## Crèmerie de la Sauvenière

BOULEVARD DE LA SAUVENIERE et place St-Jean, 26.  
Etablissement de premier ordre situé au Centre de la Ville, près le Théâtre Royal.

Tous les soirs, à 8 heures,  
**Concert de Symphonie**  
Direction V. DALOZE.

Eclairage à la lumière électrique.

**Grands Salons**  
Pour Sociétés, Noces et Banquets,  
**JEUX D'ENFANTS.**

**GRAND DÉBIT DE LAIT**  
Saison extra — Bock Grüber  
Liqueurs et limonades de 1<sup>er</sup> choix

## Maison Joseph Thirion, mécanicien

Délégué de la Ville à l'Exposition de Paris  
3, Place Saint-Denis, 3, à Liège.

Machines à coudre de tous systèmes. Véritables FRUSTER ET ROSMAN, garantie 5 ans. Apprentissage gratuit. Atelier de réparations pièces de rechange. Fil, soie, aiguilles, huile et accessoires.

Lecteurs ! si vous voulez acheter un parapluie dans de bonnes conditions, c'est-à-dire élégant, solide et bon marché, c'est à la **Grande Maison de Parapluies**, 48, rue Léopold, qu'il faut vous adresser. La maison s'occupe aussi du recouvrement et de la réparation. La plus grande complaisance est recommandée aux employés mêmes à l'égard des personnes qui ne désirent que se renseigner.

Liège. — Imp. Émile Pierre et frère.

**J.-D. HANNART & C<sup>ie</sup>**  
MANUFACTURE

## CHAUSSURES

8, Mosdyk, Lierre

Seule fabrique qui chausse le client directement

Maisons de Vente à fr. 12-50

LIÈGE

22, rue de l'Université, 22

ANVERS

7 -- rue Nationale -- 7

BRUXELLES

53, rue de la Madeleine, 53

LES REPARATIONS SE FONT AU PRIX COUTANT  
**INCROYABLE !**



